

Lettre ouverte au Président de la République, Chef de l'Etat et Chef du Gouvernement
Cotonou

Objet : Plainte contre le Ministre de l'Economie et des Finances (MEF), pour des arriérés salariaux non encore liquidés, dus à certains enseignants retraités, depuis plus de cinq ans, demande de réparation de l'injustice et propositions

Monsieur le Président de la République,

Je viens par la présente, attirer votre attention sur la double injustice dont les enseignants retraités du primaire et du secondaire ont été victimes avant et pendant votre premier mandat, de 2016 à 2021, et même jusqu'à ce jour, et vous prier d'aider à mettre fin à ce chemin de la croix que vivent des femmes et des hommes qui ont servi l'Etat avec patriotisme et dévouement, pendant une trentaine d'années. En effet, Monsieur le Chef de l'Etat, le 5 août 2011, votre prédécesseur, le Président YAYI Boni a pris un décret portant institution d'un coefficient de revalorisation des indices de traitement des agents de l'Etat. Conformément aux dispositions de l'article 2 dudit décret, le coefficient de revalorisation de 1,25 de l'indice de traitement est appliqué aux personnels Agents Permanents de l'Etat (APE) et Agents Contractuels de l'Etat (ACE), en service au Ministère de l'Economie et des Finances, pour compter du 1^{er} janvier 2011. Il faut lire l'article 3, pour apprendre que « l'application de ce coefficient de revalorisation... s'étendra progressivement, sur une période de quatre (04) ans, aux personnels APE et ACE des autres ministères et institutions de l'Etat, sur la base des indices acquis au 31 décembre 2011. Autrement dit, la revalorisation du point indiciaire dont le gouvernement a pris la décision en 2011, prend en compte les enseignants du secteur public, à partir de 2012. A la grande surprise de ces derniers, leurs salaires n'ont connu aucune augmentation de 2012 à 2015. Ont-ils été entre temps déçus de leurs statuts d'APE et d'ACE, sans notification ? Rien n'est moins sûr ! A ce premier coup, s'est ajouté un second, lorsque le 21 novembre 2015, le gouvernement du Président YAYI a procédé à la signature de deux décrets, l'un pour les enseignants du premier degré et l'autre pour ceux du second degré. La grande surprise introduite dans les deux décrets, ce sont les dispositions des articles 70 et 81 pour le primaire et 198 et 224 pour le secondaire, et qui stipulent que les enseignants de ces ordres d'enseignement bénéficieront de la revalorisation du traitement indiciaire,

précédemment annoncée pour 2012, à partir du 1^{er} janvier 2016. En d'autres termes, les décrets sont venus effacer la dette contractée par l'Etat, vis-à-vis des enseignants concernés, de 2012 à 2015. Quel crime ont commis ces enseignants pour mériter, après des décennies de services loyaux au profit de l'Etat, des préjudices de cette ampleur ? Tout porte à croire que la démarche du gouvernement défunt est un filoutage, pour emprunter l'expression du politologue français Richard BANEGAS, « à pas de caméléon ».

Il a fallu attendre la fin du mois de mars 2017, pour constater, grâce à la vigilance de votre gouvernement, les améliorations salariales qui accompagnent l'augmentation du point indiciaire. Par cet acte, votre gouvernement a donné une preuve que nous sommes à l'ère de la rupture. Mon souhait le plus ardent est que ce geste s'étende à tous les autres secteurs de la vie nationale. Pour résoudre entièrement les problèmes liés à l'augmentation du traitement indiciaire accordée aux enseignants concernés, le MEF, de janvier 2018 à janvier 2021, a régulièrement inscrit au budget de l'Etat, équilibré en recettes et en dépenses, le remboursement des quatorze (14) mois d'arriérés salariaux. Malheureusement, malgré toutes ses compétences professionnelles qui lui valent des louanges partout dans le monde, le MEF a été incapable, tout au long de votre premier mandat, et jusqu'à ce jour, de combler le fossé entre le faire et le dire. Pendant ce temps, les enseignants retraités concernés sont en train de subir des préjudices d'ordre moral, corporel et d'agrément. Pourtant, notre Constitution nous rappelle, article 26 nouveau, 3^e alinéa, que l'Etat « porte assistance aux personnes porteuses de handicap ainsi qu'aux personnes âgées ».

Monsieur le Président de la république, vous le savez autant, sinon mieux que moi, qu'aucun citoyen béninois ne sera capable de lire ou d'écrire un texte en français, notre langue officielle, sans l'encadrement d'un enseignant. Priver ce dernier des moyens auxquels il a droit pour satisfaire ses besoins, c'est une transgression consciente et volontaire de la loi divine. Pour éviter à votre gouvernement de continuer à commettre un péché d'une gravité aussi remarquable, je vous prierais, Monsieur le Président de la république, d'aider le MEF à gérer la dette intérieure avec un peu plus de rigueur, en remboursant les arriérés salariaux dus aux enseignants retraités concernés, dans les meilleurs délais possibles. Vous le savez mieux que moi, Monsieur le Président de la république, dans les pays développés, ce type de remboursement prend en compte les intérêts générés par la dette. Les calculs sont faits sur la base du taux en vigueur à la banque et, plus le débiteur tarde à payer ses dettes, plus le

créancier gagne. Heureusement ou malheureusement, notre législation nationale est encore silencieuse sur ces aspects des droits économiques de l'homme. Monsieur le Chef de l'Etat, sauf erreur de ma part, il semble que votre gouvernement ne s'est pas beaucoup penché sur la question du paiement des arriérés salariaux liés au coefficient de revalorisation accordé à tous les APE et ACE par votre prédécesseur. Je pense que puisque l'administration est régie par le principe de la continuité, en réglant ces problèmes, votre gouvernement va améliorer ses performances, en matière de gestion du social.

A l'heure du bilan, ce geste fera pencher la balance, en faveur de votre équipe gouvernementale. Enfin, Monsieur le Chef du gouvernement, j'ai ouï dire que votre gouvernement ne se préoccupe pas beaucoup du paiement des salaires correspondant aux avancements et promotions des agents encore en activités. Donc, les personnels avancent ou connaissent des promotions, de façon théorique. Dans la pratique, les augmentations ne suivent pas. C'est un choix suicidaire qui ne peut que décourager et démotiver les agents de l'Etat. Je suis persuadé que vous ne pouvez pas vouloir d'une chose et de son contraire. Partout au monde, il est prouvé qu'un agent motivé est plus productif qu'un agent démotivé. Il est encore temps de corriger ces insuffisances, liées à la gestion des carrières, pour remettre les pendules à l'heure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la république, l'expression de ma plus haute considération.

Raouf AFFAGNON,
Ancien Dirigeant Syndical,
Consultant en Education
et en Dialogue Social